Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 29 (1937)

Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

29me année

Juillet 1937

Nº 7

La Conférence internationale du Travail de 1937 et ses résultats.

Par Charles Schürch.

La 23^e session de la Conférence internationale du Travail qui s'est terminée le mercredi 23 juin dernier avait commencé ses travaux le 3 juin en appelant à sa présidence M. Lemass, ministre de l'industrie et du commerce de l'Etat Libre d'Irlande. Selon la coutume, un vice-président fut également désigné pour chacun des 3 groupes, soit: M. Garcia Oldini, délégué gouvernemental du Chili, M. Goldie, délégué des employeurs du Canada, et notre ami Krekitch, délégué des travailleurs de la Yougoslavie.

Dans son discours d'ouverture, notre ami Nécas, ministre de la prévoyance sociale de la Tchécoslovaquie et président du Conseil d'administration du B. I. T., a souligné l'importance des délégations envoyées par les Etats-Membres. Sur les 62 pays affiliés, 53 se sont fait représenter. La Conférence comprenait 101 délégués gouvernementaux, 38 délégués employeurs et 36 délégués travailleurs, auxquels étaient adjoints 253 conseillers techniques. Le nombre des personnes qualifiées pour prendre part aux travaux de la Conférence des délégués et conseillers techniques fut de 428.

L'année dernière, on comptait 389 personnes appartenant à

48 pays.

Ce n'est pas seulement par le nombre et l'importance des délégations que les Etats-Membres ont tenu à manifester leur intérêt pour la tâche que la Conférence était appelée à accomplir, un nombre inusité d'entre eux ont tenu à se faire représenter par des ministres ou des sous-secrétaires d'Etat en fonction qui dirigent la politique sociale de leur pays. La Finlande, l'Irlande, la Lettonie, la Yougoslavie, la Suède, la France, le Luxembourg et d'autres encore, même la lointaine Nouvelle-Zélande, ont envoyé à Genève leur ministre du travail ou de quelque autre département.

Sur les 53 Etats représentés, 14 n'ont envoyé que des délégués gouvernementaux. L'importance industrielle de ces 14 pays est très